

N° 4669¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 1999-2000

PROJET DE LOI

- a) portant approbation de la Convention pour la protection du Rhin, de son annexe et du Protocole de signature, signés à Berne, le 12 avril 1999;
- b) portant abrogation de la loi du 10 avril 1965 portant approbation de l'Accord concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution et du Protocole de signature, signés à Berne, le 29 avril 1963;
- c) portant modification de la loi du 10 avril 1978 portant approbation
 - de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures
 - de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique
 - de l'Accord additionnel à l'Accord, signé à Berne, le 29 avril 1963, concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution signés à Bonn, le 3 décembre 1976

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(5.6.2000)

Par sa lettre du 27 avril 2000, Monsieur le Ministre de l'Environnement a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis a un triple objectif:

1. il porte approbation de la Convention pour la protection du Rhin, de son Annexe et du Protocole de signature, signés à Berne, le 12 avril 1999. Cette nouvelle Convention élargit le champ d'application des politiques mises en oeuvre dans le cadre de la protection du Rhin en mettant l'accent sur un développement durable de l'écosystème du Rhin;
2. il porte abrogation de la loi du 10 avril 1965 portant approbation de l'Accord concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution et du Protocole de signature, signés à Berne, le 29 avril 1963. En effet, l'abrogation dudit Accord est expressément prévue par la Convention reprise sub 1;
3. le projet de loi porte modification de la loi du 10 avril 1978 portant approbation
 - de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures,
 - de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique
 - de l'Accord additionnel à l'Accord, signé à Berne le 29 avril 1963, concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution chimique.

En effet, il y a lieu d'amender ladite loi vu que l'Accord additionnel ainsi que la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique, dont ladite loi porte approbation, sont abrogés par la nouvelle Convention du 12 avril 1999.

La Chambre des Métiers constate, après examen du texte sous avis, que le projet en cause ne donne pas lieu à des observations particulières de sa part.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Paul RECKINGER